



Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire

Foire aux questions

Projet SIL-P

Mise à jour : juillet 2026

SIL-P est le système d'information de laboratoire déployé à l'échelle du Québec. Il permet d'uniformiser les pratiques, les nomenclatures et les mnémoniques utilisés par les laboratoires afin de favoriser une gestion harmonisée de l'information.

Cette foire aux questions a été conçue pour soutenir les utilisateurs dans l'utilisation de SIL-P en répondant aux interrogations les plus fréquentes et en fournissant des renseignements pratiques sur les processus et les fonctionnalités du système.

Les questions sont regroupées par thématique afin de faciliter la recherche d'information.

Table des matières

Déploiement et processus	Page 2
Accès, identification et emplacement	Page 3
Saisie de requêtes	Page 4
Impression des étiquettes	Page 5
Enregistrement du prélèvement	Page 6
Transport des échantillons	Page 7
Transmission des résultats	Page 7
Formation, soutien et plan de contingence	Page 8

Déploiement et processus

Questions	Réponses
1. Est-ce que les requêtes « papier » continueront d'être acceptées à la suite du déploiement de SoftWebPlus?	Oui, en plan de contingence, les secteurs qui utilisent des requêtes papier pourront continuer à les utiliser après le déploiement de SoftWebPlus. *Il est à noter que les gabarits de requête papier et les noms d'analyse seront modifiés en raison de l'harmonisation provinciale des nomenclatures.
2. Pourquoi parle-t-on de SoftWebPlus? Est-ce la même chose que Softlab?	La version de Softlab a été remplacée par deux nouvelles versions de logiciel: • Softlab: version plus puissante pour les laboratoires seulement • SoftWebPlus: version web pour les utilisateurs légers
3. Comment devons-nous transmettre une requête pour les secteurs de laboratoire exclus du projet (pathologie, cytologie, médecine transfusionnelle - banque de sang)?	Il n'y a aucun changement sur la façon de faire pour la pathologie, la cytologie et la médecine transfusionnelle. Pour ce type d'analyse, il faut continuer à utiliser les logiciels et méthodes actuelles.

Accès, identification et emplacement

Questions	Réponses
1. Est-ce que l'interface de SoftWebPlus ressemble à celle de SoftLab?	Non, le visuel de SoftWebPlus est différent de SoftLab.
2. Est-ce que l'identifiant SoftWebPlus est le même que celui actuellement utilisé pour SoftLab?	Non, un nouvel identifiant devra être créé pour SoftWebPlus.
3. Comment fonctionne la création de l'accès à SoftWebPlus?	Le processus de création des accès se trouve sur la page Extranet SIL-P: Processus Creation code Softweb-Plus profil utilisateur - Octopus 2025-11-28.pdf
4. Est-ce qu'une session SoftWebPlus peut demeurer ouverte et être utilisée par plusieurs utilisateurs?	Non, chaque employé devra ouvrir une session avec un code d'accès lui appartenant. Après 20 minutes d'inactivité, la session se ferme automatiquement.
5. Est-ce possible d'avoir des codes d'accès générique par unité?	Non, pour des raisons de sécurité informatique, il n'est pas possible d'avoir des codes génériques.
6. SoftWebPlus pose-t-il des défis en matière de confidentialité ? (Par exemple: accès du personnel aux résultats)	Non, l'accès aux résultats est relié au profil de l'utilisateur. Il est donc possible de limiter les accès selon les besoins des utilisateurs.
7. L'accès aux secteurs est souvent donné par titre d'emploi. Est-il possible de paramétrer le tout à l'interne? (Par exemple: personnel sur l'équipe volante)	Oui, l'accès aux secteurs dépend des classes de permissions accordées lors de la création du compte de l'utilisateur.
8. En s'identifiant, le système sait déjà à quel emplacement je suis. Peut-on changer d'emplacement? Par exemple, si je suis dans une clinique X et que je veux entrer des requêtes pour un autre secteur ou une autre clinique, est-ce possible?	Oui, à la connexion, vous verrez une liste des emplacements accessibles selon vos permissions. • Choisissez l'emplacement correspondant à votre unité de soins ou centre de prélèvement. • Si vous souhaitez entrer une requête pour un autre secteur ou une autre clinique, identifiez-vous comme un centre de prélèvement.
9. Est-ce que notre personnel peut enregistrer une nouvelle clinique si elle n'est pas trouvée dans le module de recherche où les noms des cliniques sont préenregistrés ?	Oui, pour une clinique non existante, il faut utiliser le code ZND dans le champ « Clinique » et un astérisque (*) dans « Demandé par ». • Une fenêtre de saisie MÉDECIN AUXILIAIRE s'affichera pour saisir les informations nécessaires. • Le rapport sera envoyé par courrier postal. • Pour ajouter une clinique au répertoire, envoyez une demande de support au CO-SIL.

Saisie de requêtes

Questions	Réponses
1. Est-il possible de continuer à saisir les requêtes à l'avance? Si oui, les requêtes apparaîtront-elles en date du jour de saisie ou du jour prévu de l'analyse?	Oui, il est possible de saisir des requêtes jusqu'à sept jours à l'avance. - Vous pourrez modifier la date de prélèvement pour les requêtes créées à l'avance. - Les requêtes apparaîtront dans la section «Prélèvements» à la date indiquée et seront également visibles dans la section «Requêtes du patient».
2. La requête est créée avec le numéro de RAMQ, le nom/prénom de la mère ou une pièce d'identité officielle. Que faire si l'usager est un voyageur sans RAMQ ou si l'usager est couvert par le PFSI?	La RAMQ n'est pas obligatoire à la création d'un nouveau profil patient. - Usager sans NAM: Le type et le numéro de la pièce étatique peuvent être saisis dans SoftWebPlus. - Les critères suivants seront obligatoires à la création d'un nouveau profil patient : - Nom et prénom de l'usager - Sexe - Date de naissance - Nom et prénom de la mère
3. Peut-on continuer de saisir des requêtes pour des patients anonymes?	Oui, chaque établissement et prescripteur peut définir les règles internes (nomenclature spécifique) pour traiter les patients anonymes.
4. Quel médecin dois-je indiquer? (Champ «Demandé par»)	Vous devez inscrire le nom du médecin traitant, sauf exception. Inscrire le nom du médecin qui est responsable du patient durant sa présence au CIUSSS-EMTL (Hospitalisation ou RDV)
5. Qu'est-ce que le numéro de séjour ?	Le séjour indique la visite ou l'épisode de soins du patient : - Pour les patients hospitalisés: - Le séjour s'affichera automatiquement (simplement valider visuellement). - Pour les patients ambulatoires: - Le champ du séjour sera vide. - Après avoir saisi une requête pour un patient ambulatoire, un séjour temporaire de 24h sera créé automatiquement dans SoftWebPlus.

6. Qu'est-ce que le champ «Renseignements sur la requête»?	• Ce champ permet d'inscrire un commentaire qui se retrouvera sur le rapport final des résultats d'analyse. • Il ne doit pas être utilisé pour laisser un message au laboratoire, puisqu'aucun mécanisme ne permet d'alerter le laboratoire de la présence d'un message. Voici des exemples concrets de ce qui pourrait s'y retrouver comme renseignement : • Le fait que le patient n'est pas à jeun • Pour le bloc opératoire
7. Comment sommes-nous informés de la nouvelle nomenclature (noms d'analyse) des tests?	Les nouveaux codes sont disponibles dans Omni-Assistant
8. L'outil Omni-Assistant est-il conservé ?	Oui, l'outil Omni-Assistant sera conservé.
9. Est-ce que les panels d'analyse sont disponibles? Est-ce que la nomenclature des panels est harmonisée au niveau de la province (Par exemple, un bilan digestif)?	Les panels/bilans utilisés sont programmés dans le logiciel par le CO-SIL et peuvent être personnalisés pour chaque unité de soins du CIUSS-EMTL. • Les bilans des autres unités ne seront pas visibles. • Il sera donc important que chaque unité de soins fasse l'exercice de lister les panels utilisés. Cet exercice a été réalisé au cours de l'automne 2024.
10. Peut-on modifier une requête ou ajouter une analyse?	Oui, il est possible de modifier une requête et d'ajouter un test si le prélèvement n'a pas encore été enregistré (statut « prélevé » dans SoftWebPlus).
11. Peut-on annuler un test ou une requête?	Oui, il est possible d'annuler un test ou une requête mais seulement si le tube associé à la requête n'a pas été reçu par le laboratoire (statut « reçu » dans SoftWebPlus).

Impression des étiquettes

Questions	Réponses
1. Les imprimantes à étiquettes actuelles peuvent-elles convenir?	Oui, les imprimantes à étiquettes actuellement en place sont compatibles avec SoftWebPlus. Toutefois, le format des étiquettes a changé. Le numéro GRM à utiliser pour la commande des étiquettes SIL-P destinées aux imprimantes Zebra et Citizen est le 3000006431.

Enregistrement du prélèvement

Questions	Réponses
1. Est-ce que l'enregistrement (scan) des prélèvements est obligatoire? Pourquoi?	Oui, l'enregistrement est obligatoire. - Avec le nouveau système, les automatisations des laboratoires ne pourront plus traiter les tubes de prélèvement qui n'ont pas été préalablement enregistrés. - Les tubes non enregistrés resteront en attente sur la chaîne analytique et seront finalement rejetés.
2. Au niveau du matériel, faut-il prévoir un lecteur de codes-barres (scanneur) pour chaque poste de travail ?	Oui, il est prévu au minimum un lecteur code-barre par unité. Il est possible de partager le lecteur code-barre ou de le connecter sur un poste informatique fixe accessible à plusieurs membres de l'équipe pour effectuer l'étape de l'enregistrement des prélèvements. Il est aussi possible d'enregistrer un prélèvement en entrant manuellement le numéro du spécimen qui est inscrit sur étiquette.
3. Avec le nouveau système, est-il possible d'avoir un équipement sans fil qui est mobile (Par exemple: chariot à prélèvement)?	Non, l'analyse de l'équipement mobile est reportée à une phase ultérieure en raison de contraintes budgétaires et de problèmes de connectivité sans fil dans plusieurs de nos bâtiments.
4. L'enregistrement (scan) du prélèvement doit-il être fait par la même personne que celle qui a fait le prélèvement?	Non, la personne qui enregistre le prélèvement peut être différente de celle qui l'a prélevé. Il faut alors saisir le code du préleveur (ce code est lié à l'identifiant SoftWebPlus qu'il faudra trouver avec une table de correspondance).
5. Quelle est la durée idéale entre le prélèvement et l'enregistrement (scan)?	L'enregistrement (scan) se fait immédiatement après le prélèvement. L'heure de scan est automatiquement inscrite comme l'heure de prélèvement dans le logiciel.
6. Peut-on regrouper les tubes pour les enregistrer en lot?	Oui. Toutefois, si l'enregistrement (scan) est effectué en lot et il y a un délai entre le prélèvement et l'enregistrement (scan), l'heure de prélèvement doit alors être modifiée manuellement dans le logiciel.
7. La case «Prélever maintenant» est cochée, dois-je quand même enregistrer les prélèvements?	Il ne faut jamais cocher la case «Prélever maintenant».

Transport des échantillons

Questions	Réponses
1. Les équipes de transport des échantillons sont-ils impactés par le nouveau SIL-P?	Non, la traçabilité des échantillons en transport est exclue du projet, il n'y a donc pas de changement pour les équipes de transport.
2. Est-ce que SIL-P permet un meilleur suivi des glacières?	Non. Toutefois, SIL-P permet de suivre avec précision le délai entre le prélèvement et la réception des spécimens au laboratoire.

Transmission des résultats

Questions	Réponses
1. Doit-on avoir un compte SoftWebPlus pour pouvoir consulter les résultats d'analyse?	Non, il est possible de consulter les résultats sans se connecter à SoftWebPlus (voir question suivante). Ceux qui désirent consulter les résultats d'analyse via SoftWebPlus peuvent le faire en suivant la formation sur l'ENA et en obtenant un compte d'utilisateur SoftWebPlus.
2. Peut-on consulter les résultats dans OACIS et autres plateformes actuelles?	Oui, le SIL-P continuera d'alimenter les plateformes de consultation telles que le DSQ, OACIS ou Medurge, donc aucun changement de pratique ne sera nécessaire pour la consultation de ces plateformes.
3. Nous sommes sur le DME, est-ce que le DME communiquera avec le SIL-P?	Oui, mais pour continuer de recevoir les rapports, votre clinique et ses prescripteurs doivent être abonnés au service de notification et de distribution électronique (SNDE), une plateforme d'échange pour la distribution des rapports au DSQ et aux DME. Cette démarche a déjà été fait par les cliniques du territoire. En cas de changement de lieu de pratique d'un prescripteur, il faut effectuer une demande de modification d'abonnement au SNDÉ auprès du CO-SIL.
4. Un patient hospitalisé peut recevoir une ordonnance d'analyse d'un autre médecin. Où sont acheminés les résultats? (Médecin prescripteur ou médecin traitant à l'hôpital?)	Les résultats d'analyse sont acheminés vers le lieu de prescription plutôt que directement vers le prescripteur. À noter que la clinique associée à un séjour est prioritaire sur la clinique associée à la requête.
5. Peut-on continuer à accéder aux résultats d'un patient dans le DSQ, et ce, même si le patient n'est pas lié à la clinique du médecin?	Oui. Un médecin peut effectuer une recherche dans le DSQ (par exemple à l'aide du numéro d'assurance maladie) afin de consulter les résultats d'un patient, même si celui-ci n'est pas associé à sa clinique.

6. Peut-on utiliser la copie conforme lors de la transmission des résultats?	- Oui, la copie conforme peut être utilisée pour informer d'autres professionnels. - Le prescripteur peut aussi se mettre en copie conforme afin qu'une copie du résultat soit transmise à son lieu de pratique principal. Le résultat est alors envoyé à l'adresse principale de pratique inscrite à son ordre professionnel (Collège des médecins, Ordre des infirmières, etc.).
7. Y a-t-il toujours un appel ou une communication du laboratoire pour les valeurs d'alerte et les valeurs critiques?	Oui. Les procédures actuellement en vigueur dans les laboratoires demeurent inchangées.
8. Les rapports d'analyse sont-ils encore imprimés?	- Chaque unité ou clinique a choisi son mode de transmission des résultats (aucune impression, impression journalière, impression en continu). - Pour les secteurs qui utilisent l'impression quotidienne, celle-ci est effectuée selon l'horaire provincial.

Formation, soutien et plan de contingence

Questions	Réponses
1. Quelle formation les utilisateurs doivent-ils suivre (incluant les SU)?	Tous les outils et documents utiles reliés à la formation sont disponibles sur la page Extranet SIL-P: Système d'information des laboratoires provincial (SIL-P): CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal - Il faut suivre la formation en ligne dans l'ENA (parcours de formation à sélectionner en fonction de son titre d'emploi). - Des exercices pratiques devront également être effectués avant la mise en production. Le guide de formation à l'intention des nouveaux superutilisateurs SoftWebPlus est disponible sur la page Extranet SIL-P: Guide formation superutilisateursSILP.pdf
2. Où se trouvent les documents de soutien (aide à la tâche, procédure complète, démonstration, etc.)?	Tous les documents de soutien développés (aide-mémoire, pas à pas, etc.) sont disponibles sur la page Extranet SIL-P. Consultez la boîte à outils pour les utilisateurs : Système d'information des laboratoires provincial (SIL-P): CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
3. Y a-t-il des super-utilisateurs (SU) dans chaque secteur?	Oui, au minimum un superutilisateur dans chaque secteur par quart de travail. Référez-vous à votre gestionnaire pour connaître votre superutilisateur.

4. À qui puis-je me référer pour un problème avec l'application?	Pour tout problème avec SIL-P, veuillez consulter le guide de ressources disponible sur la page Extranet SIL-P: Guide Quoi faire en cas de probleme avec SIL-P 26-04-27.pdf
9. Quel est le plan de contingence et où le retrouver?	Le plan de contingence est disponible dans la boîte à outils pour les gestionnaires sur la page Extranet SIL-P: SIL-P Plan de contingence VF2.pdf

Version 2

15 juillet 2026

